RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Aix-Marseille Avignon

Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 03 juillet 2022

Délibération n° 6 du 03/07/2023

Action sociale

Délibération

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver :

- L'augmentation de la participation Crous en lien avec l'augmentation du tarif repas des personnels

Compte tenu de l'augmentation des coûts denrées et des fluides, le tarif du repas des personnels a été actualisé et est équivalent à ce jour à 8€ en cout complet.

Afin que le reste à charge reste inchangé pour ses personnels, le Crous souhaite augmenter sa participation au titre de l'action sociale de la manière suivante :

Tranche tarifaire des personnels Crous	**Nombre de repas 01/08->31/12/2022**	**Coût TTC par repas de l'action sociale restauration Crous actuelle**	**Coût TTC par repas de l'action sociale restauration Crous projet 2023/2024**	**Différenciel par repas**	**Estimation du surcoût en 2023**
Fonctionnaires IM =< 534 & PO CDI	1728	4,29	5,50	1,21	2 090,88
Fonctionnaires IM 535-656	120	2,49	3,15	0,66	79,20
Fonctionnaires IM > 656	107	0,69	0,80	0,11	11,77
					2 181,85

Cette dépense supplémentaire minime sera couverte par le budget d'action sociale qui est inclus dans la masse salariale votée en budget initial 2023.

Crous Aix-Marseille Avignon
31, avenue Jules Ferry
13621 AIX EN PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 16 13 13
crous-aix-marseille.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Aix-Marseille Avignon

Il est également demandé aux administrateurs d'approuver :

- L'actualisation des prestations d'action sociale en faveur des personnels : Aides par l'octroi de secours ou de chèques alimentaires

Dans le cadre des commissions régionales d'action sociale et sur la base d'une évaluation de l'assistante sociale, des aides d'urgence peuvent être attribuées aux personnels du Crous sous la forme de prêts ou de secours délivrés en numéraire.

Afin de faciliter la gestion administrative de ces aides, il est envisagé de pouvoir également attribuer aux personnels en situation de grande précarité des chèques alimentaires Ecard Carrefour financés sur le budget d'action sociale.

Cette actualisation ne génère aucune nouvelle dépense mais vient simplement faire évoluer les modalités d'attribution de ces aides dans le but de privilégier les Ecard Carrefour dont l'attribution est dématérialisée et permet un usage rapide aux bénéficiaires.

Il est donc demandé aux administrateurs de voter ces deux évolutions relatives aux modalités de l'action sociale au profit des personnels du Crous Aix-Marseille Avignon.

Vote

Absents au moment du vote : Mme Cappeleman et M. Belhadj (+ 1 pouvoir)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 17

Fabienne Blaise
Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Région académique Provence Alpes Côte d'Azur

Crous Aix-Marseille Avignon
31, avenue Jules Ferry
13621 AIX EN PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 16 13 13
crous-aix-marseille.fr